



R É S E A U 11

SYNDICAT MIXTE
RÉSEAU SOLIDARITÉ EAU 11 

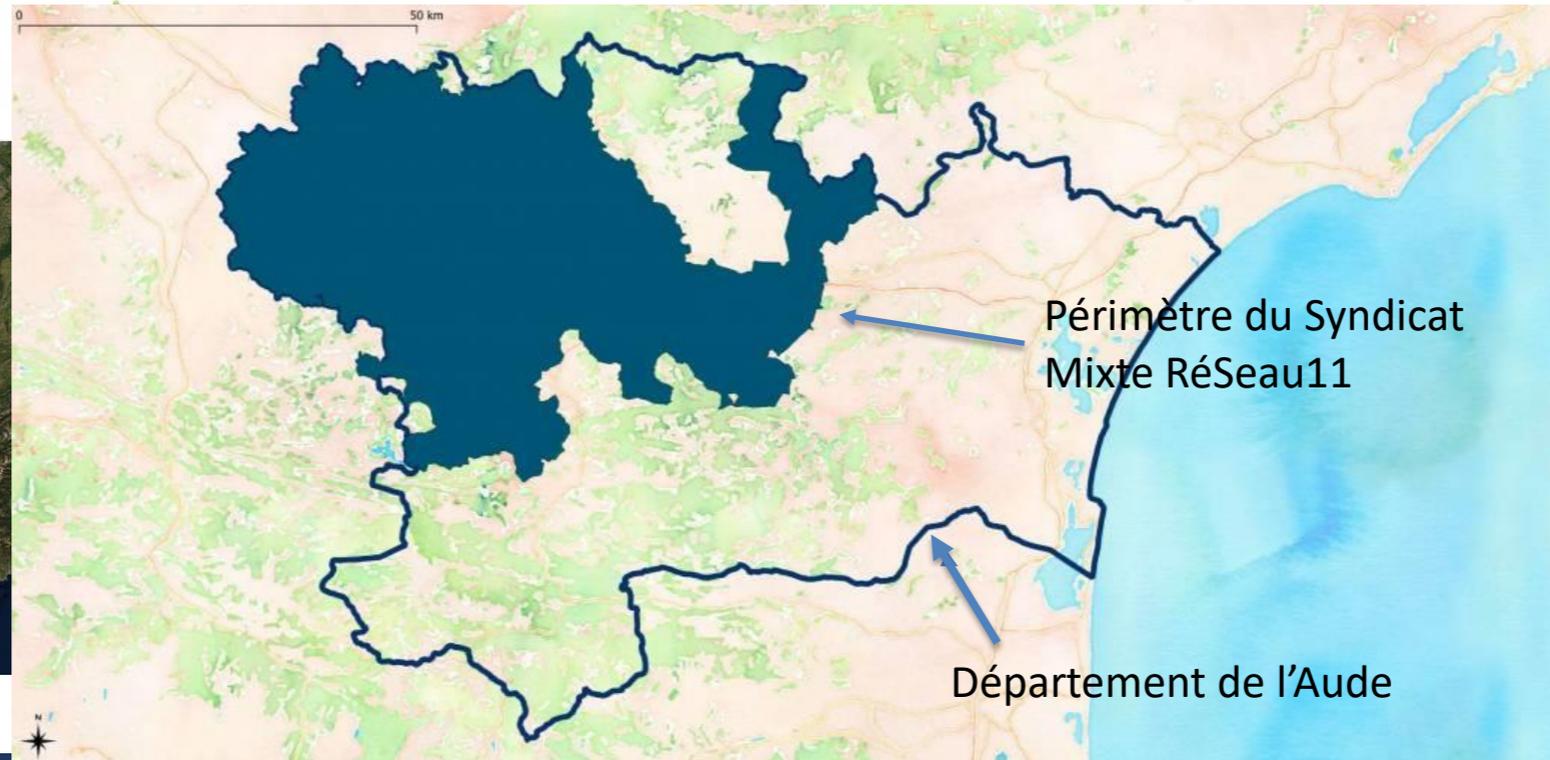
Pérenniser les démarches
et la mobilisation des acteurs

Syndicat Mixte Réseau Solidarité Eau 11
« RéSeau11 »

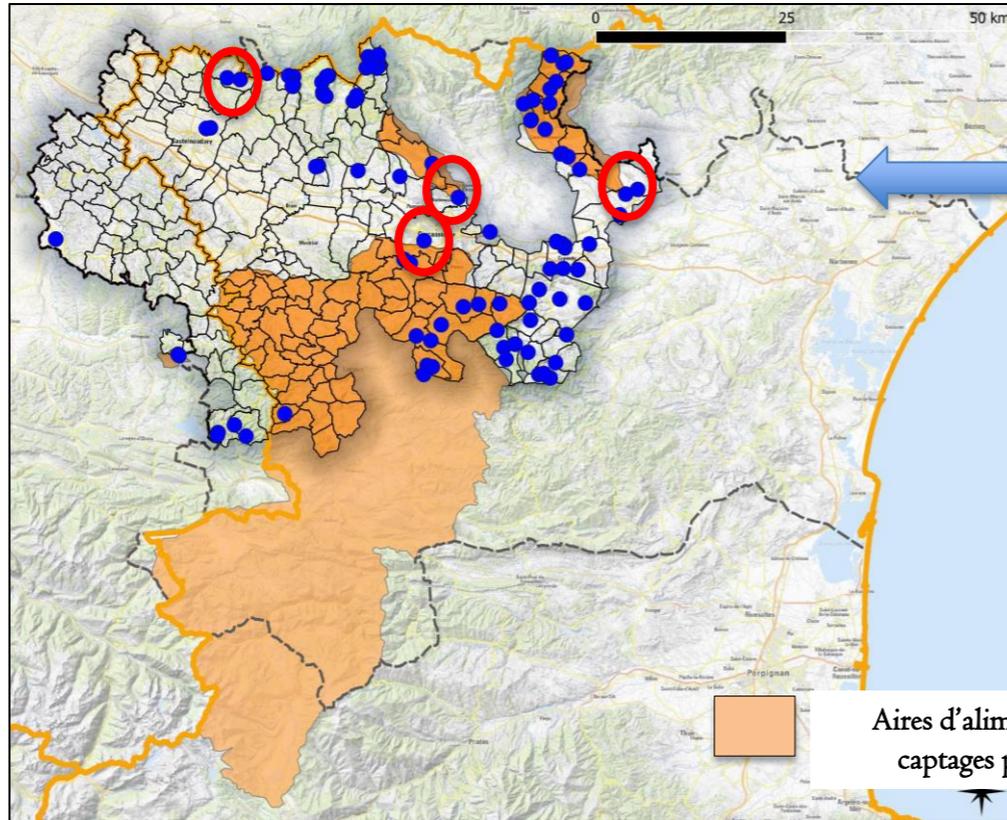
Situation et contexte



- Syndicat Mixte situé en Région Occitanie, Département de l'Aude + 2 communes en Ariège – 200 communes et 155 000 hab.
- Compétence principale = **Protection de la ressource** pour l'eau potable
- Territoire situé sur les bassins Rhône Méditerranée Corse et Adour-Garonne
- Contexte méditerranéen à l'est, influence atlantique à l'ouest



Démarches « Captages prioritaires »

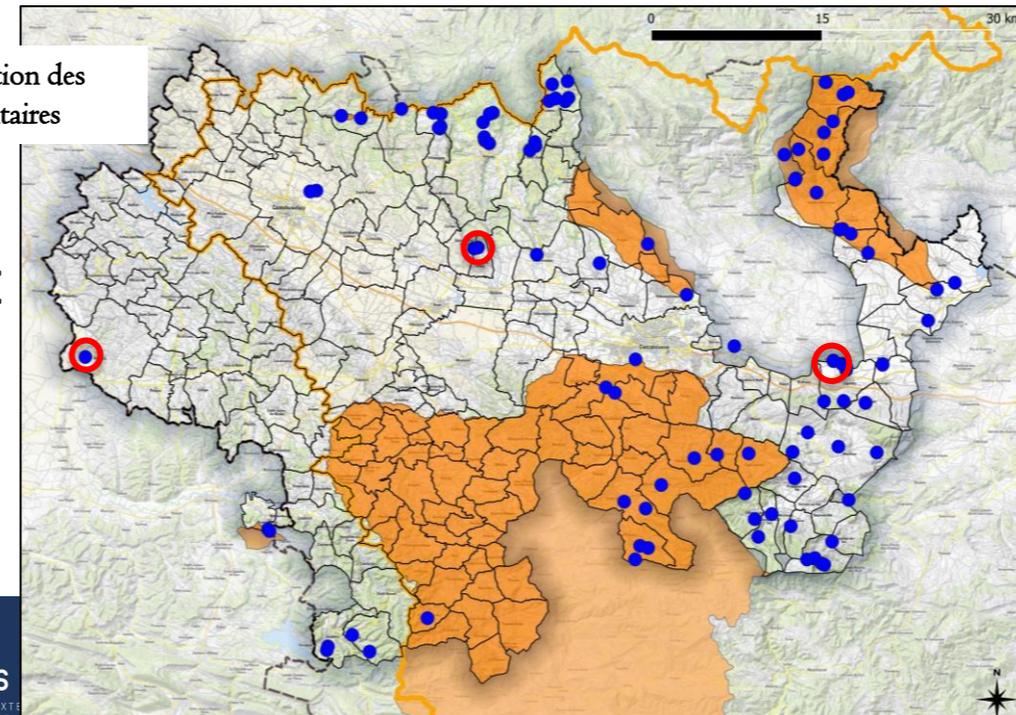


5 démarches engagées

- 4 ressources souterraines/ 1 ressource en eaux superficielles
- Problématique « Herbicides » majoritaire
- Grande diversité de contextes :
 - Secteur viticole et secteur mixte viticole/ grandes cultures / élevage minoritaire
 - Taille d'AAC de 50 ha à 25 000 ha de SAU

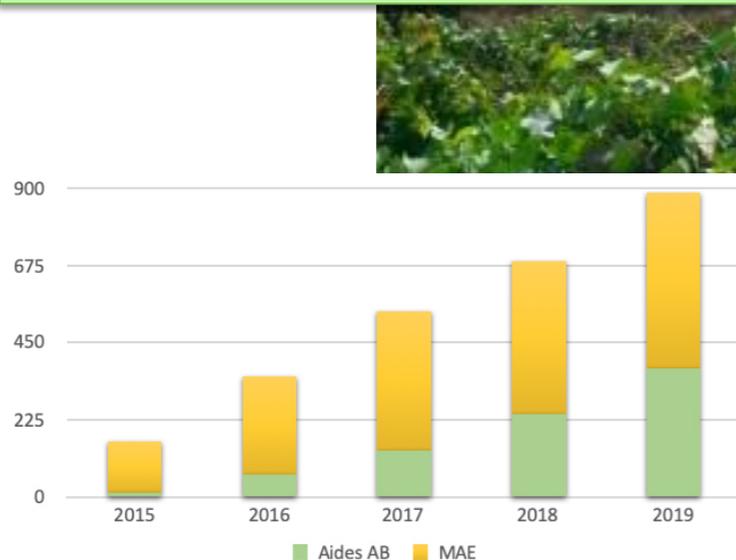
3 démarches à engager dans le cadre des SDAGE 2022-2027

- 3 ressources souterraines
- Problématique « Herbicides » majoritaire



Animation : Evolution des pratiques/ aides économiques

- Evolution des pratiques agricoles - progression des surfaces en bio
- Appui aux caves coopératives viticoles/ stratégies agro-environnementales et économiques (HVE, Bio, formation...)
- Leviers financiers :
 MAEC : 171 contrats (3000 ha) - 3,2 M€ sur 4 ans
 PCAE : 347 dossiers pour 5,2 M€ d'investissements - 2,9 M€ d'aides (depuis 2015)

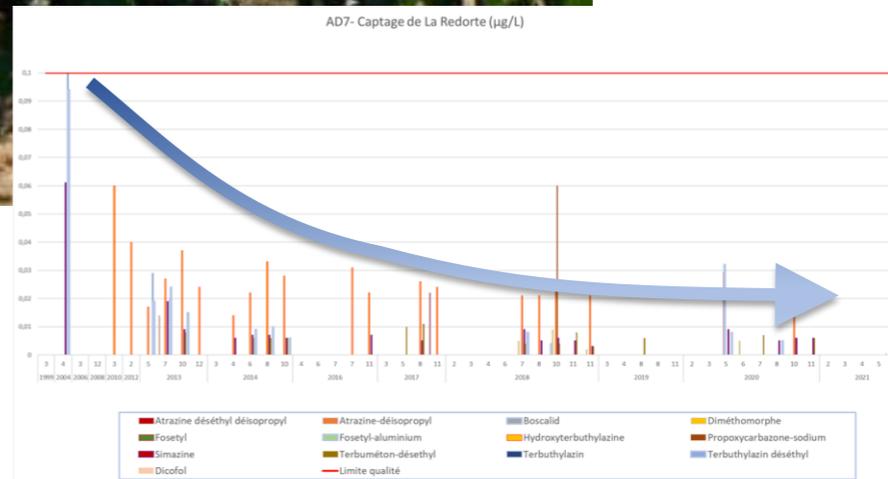
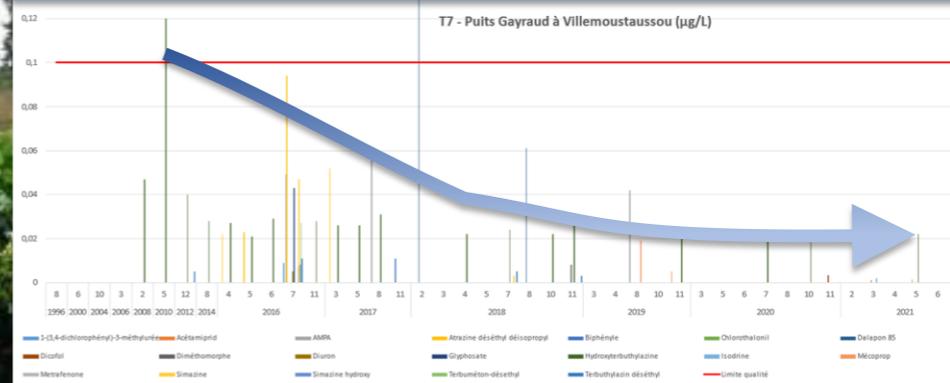


Évolution des surfaces (en hectare) bénéficiant d'aides à la transition agroécologique (aides BIO et MAE)
 AAC du Puits Darre l'hort à La Redorte

Entre 5 et 10 ans d'animation

Des améliorations de la qualité de l'eau observables

Un captage considéré comme « définitivement » restauré (La Redorte)



Expérimentation Paiements pour Services Environnementaux : Contexte de l'appel à initiative et du projet PSE RéSeau11



Cadrage national
et notification à
l'Europe



Cadre de l'appel à projets et
financement
(Contrats = 100%
Animation et pilotage = 70%)



Construction locale du dispositif :
indicateurs, règles de notation,
outils méthodologiques...

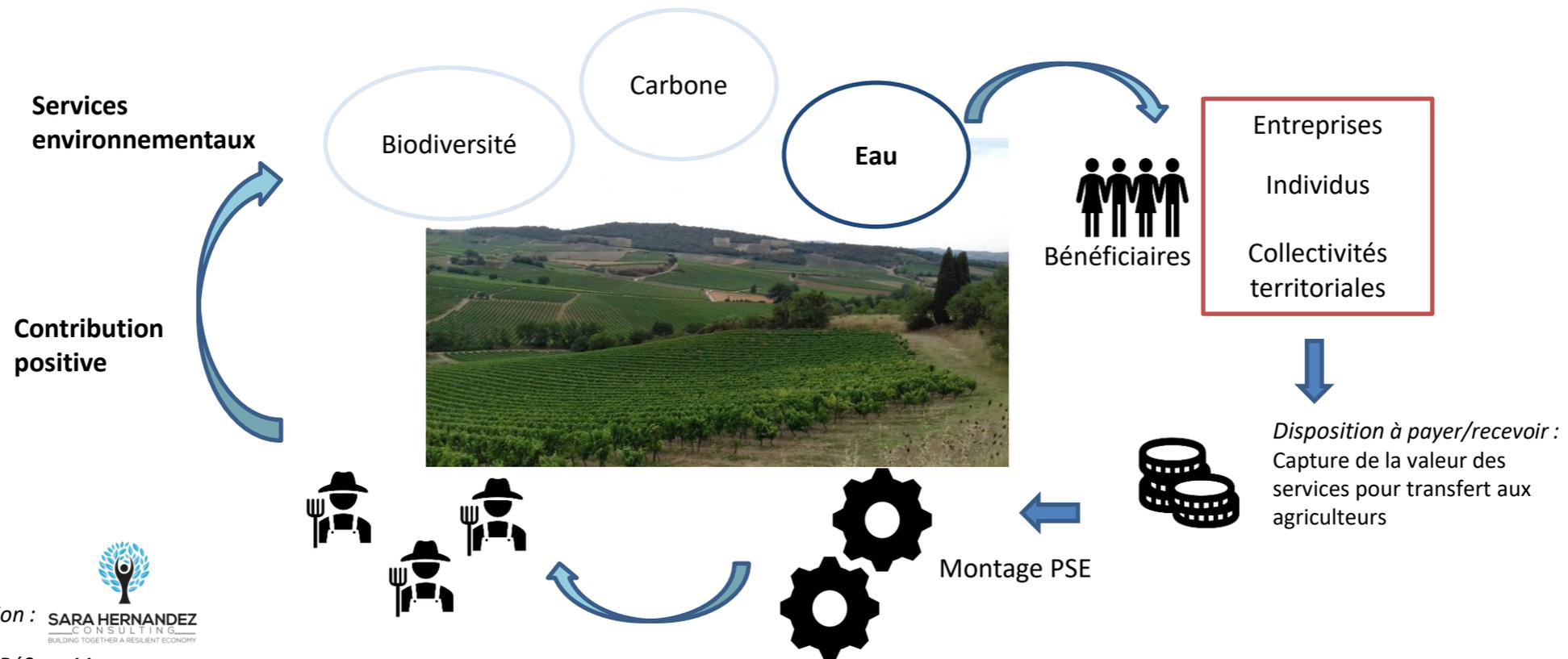
Animation et pilotage, mobilisation
des partenaires

Paiement des bénéficiaires

Co-financement
(Animation et pilotage = 30%)



- Rémunération des **services rendus par l'agriculture à la société** (ici impact positif des pratiques mises en œuvre sur la qualité de l'eau)
- Valorisation des **pratiques positives** (\neq compensation d'un surcoût)
- Logique de résultats et non de moyens
- Approche globale du **systeme d'exploitation** (\neq engagements à la parcelle)



Source

illustration :  SARA HERNANDEZ
CONSULTEUR
BUILDING TOGETHER A RESILIENT ECONOMY

Photo : RéSeau11



Cadre de l'Appel à Projets PSE AERMC



2 sous-domaines

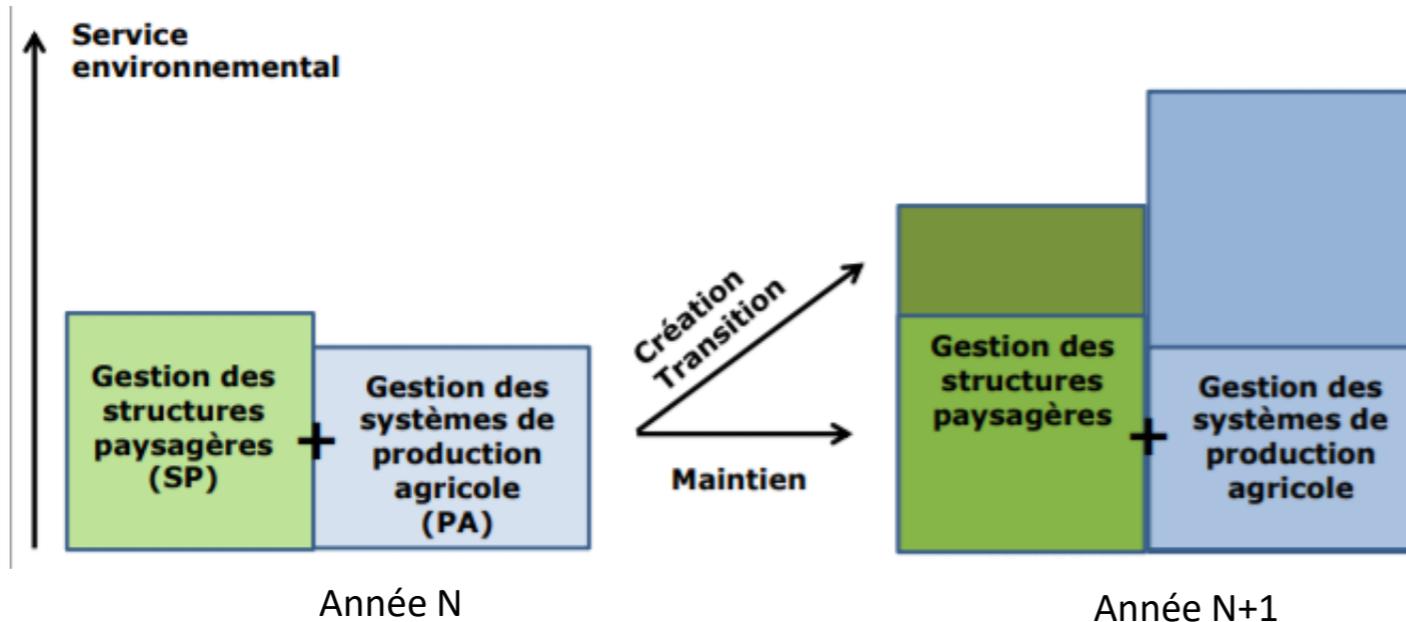
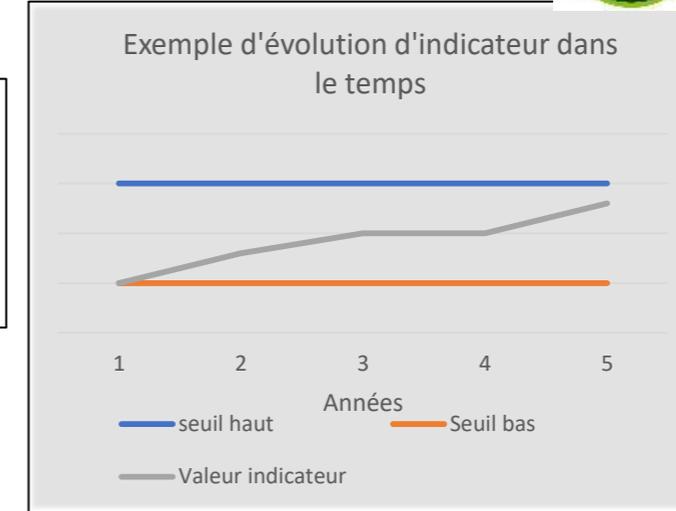
**GESTION
STRUCTURES PAYSAGERES**

2 indicateurs

**GESTION
SYSTÈME DE PRODUCTION AGRICOLE**

3 ou 4 indicateurs

- ↳ Note par indicateur
- ↳ Note moyenne par domaine
- ↳ Evolution annuelle par domaine
- ↳ Montant annuel/ha



Rémunération

= part « maintien »
+ part « création »

Evolution annuelle en fonction des pratiques (suivi annuel des pratiques)



Sous-Domaine SYSTÈME DE PRODUCTION AGRICOLE

Différents leviers
au choix de
l'agriculteur pour
« maximiser » les
services rendus et
la rémunération
associée

- Réduction des surfaces désherbées
- Optimisation des doses
- Alternatives mécaniques

Réduire l'IFT
herbicide

Réduire l'N
minéral

- Favoriser l'amendement organique pour améliorer la structure des sols et leurs capacités de dégradation
- Développer les engrais verts

- Favoriser la couverture des sols dans l'espace et dans le temps (couverts semés ou spontanés entre les rangs de vignes ; cultures intercalaires...)

Développer la
couverture des
sols

Allonger la
longueur
moyenne des
rotations

- Diversifier les assolements
- Introduire des cultures à bas niveau d'impact, des engrais verts



Indicateurs du PSE RéSeau11 : Encourager des pratiques favorables à la qualité de l'eau



Féverolle en inter-rangs de vignes – AAC de Maquens



Sous-Domaine STRUCTURES PAYSAGERES

- Favoriser le maintien et la création de haies
- Garantir la bonne gestion des haies et des éléments arborés à travers l'engagement dans le Label Haie
- Maintien des tournières et bandes enherbées
- Bosquets, arbres isolés ou en alignement
- Jachères
- Mares



Infrastructures
agroécologiques

Gestion des
structures
paysagères

Diversité des
milieux



- Cultures annuelles
- Prairies temporaires de moins de 5 ans
- Cultures pérennes
- Prairies permanentes et naturelles
- Haies
- Jachères
- Bandes enherbées
- Fossés/cours d'eau, mares
- Bosquets et arbres isolés ou en alignement



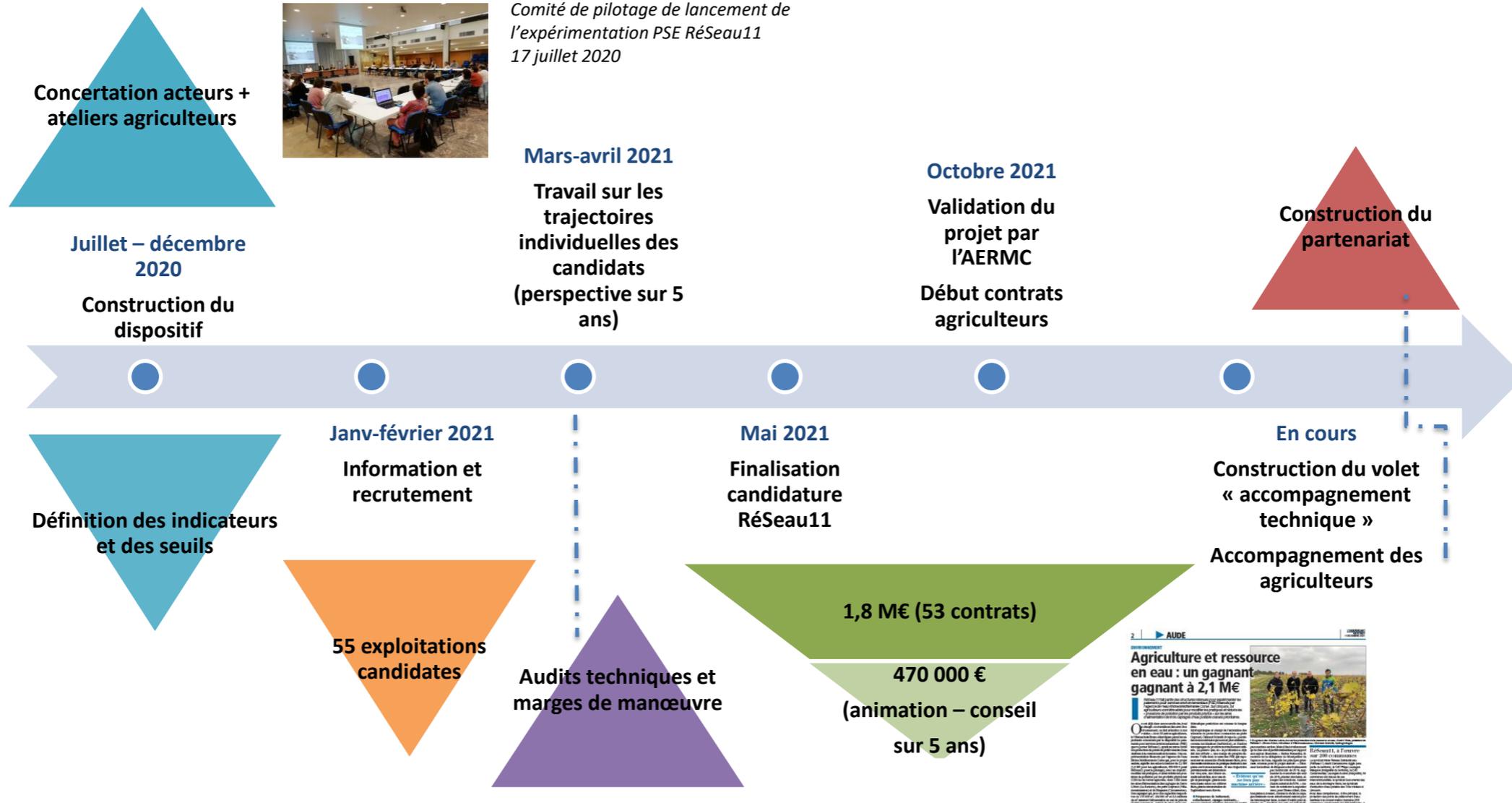
Indicateurs du PSE RéSeau11 : Encourager des pratiques favorables à la qualité de l'eau

*Plantation de haies en
bord de parcelle de vigne
– AAC de Gayraud*



Expérimentation Paiements pour Services Environnementaux

Déroulé du projet RéSeau I I



- 53 agriculteurs engagés
- 2010 ha
- 97% des surfaces en AAC
- 40 primo aidés, 7 anciens MAEC et 6 anciens Aides Bio
- 60% des surfaces engagées en vigne, 35% en polycultures, 5% en prairies

Des trajectoires prévisionnelles ambitieuses

- 50% Herbicides
- + 18% Couverture des sols
- 50% Azote minéral

36% du budget financent des pratiques
« nouvelles », mises en place et maintenues
pendant le contrat
= création de services environnementaux

Sur 5 ans :

- Des aides directes aux agriculteurs = En moyenne 6900€ /exploitation/an
- Des moyens d'animation : suivi, pilotage, accompagnement technique ...



Un dispositif perçu positivement ...

Co-construction locale du dispositif (paramétrage des indicateurs, construction du volet accompagnement technique...)

Nouveaux profils d'exploitants mobilisés : primo-aidés, grandes cultures, éleveurs...

Dispositif plus rassurant que les MAEC :

- valorisation des bonnes pratiques, même si objectifs non atteints
- Progressivité du dispositif

Label Haies : accompagnement des exploitants sur la gestion de leurs haies

Approche « système », à l'échelle de l'exploitation

Plusieurs leviers techniques mobilisables, en fonction des stratégies, marges de manœuvres et priorités de chaque agriculteur



... malgré quelques limites

Equilibre à trouver entre attractivité du dispositif (adhésion des agriculteurs) et ambition environnementale (niveau d'exigence sur les pratiques)

Valeur de rémunération en "création" pas assez importante par rapport au « maintien » pour un réel effet de levier sur les changements de pratiques

Un seul système d'indicateurs pour tout le territoire malgré une grande diversité de contextes et de contraintes techniques

Marge de manœuvre sur le choix des indicateurs limitée (imposés par le cadre de l'appel à projets)

Engagement fort du porteur de projet : moyens humains et financiers, gestion de toutes les étapes



Perspectives

- PSE = opportunité pour poursuivre l'accompagnement des agriculteurs des AAC dans leurs transitions techniques (candidats au PSE et autres), en partenariat avec les acteurs du territoire
- Intérêt à proposer un cadre PSE construit à une échelle locale pertinente (homogénéité de pratiques et de contraintes) pour un système d'indicateurs plus adapté et un dispositif plus efficace
- Mobiliser les PSE pour répondre aux différents enjeux environnementaux et accompagner les dynamiques territoriales : Plans Climat, Plans Alimentaires, enjeux Biodiversité...

